

Madame,
Monsieur,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

Lundi 07 juillet 2025 à 19H00 à la rue du Solstice, 1 à 6220 FLEURUS

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. **A.S.B.L. "Bibliothèques de Fleurus" - Désignation d'un représentant-observateur de la Ville de Fleurus, au sein du Conseil d'Administration - Décision à prendre.**
2. **Convention de crédit entre l'Intercommunale S.C. "CENEO" et la Ville de Fleurus, pour le financement des travaux de remplacement du parc d'éclairage public communal, en vue de sa modernisation - Projet e-LUMin - Phase 2025 1-2 - Approbation des conditions - Décision à prendre.**
3. **Contrat d'études en voirie avec coordination sécurité santé et avec en option la surveillance des travaux entre l'IGRETEC et la Ville de Fleurus, dans le cadre de la relation "In House", pour les travaux d'amélioration de la rue Haute à Wagnelée - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision à prendre.**
4. **Rénovation énergétique de la salle Bonsecours à Fleurus - Approbation des conditions, du mode de passation et de l'avis de marché - Décision à prendre.**
5. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement, pour personnes handicapées, à 6224 FLEURUS, route de Namur (N912), 92 – Décision à prendre.**
6. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement, pour personnes handicapées, à 6220 FLEURUS, Chaussée de Charleroi, 307 - Abrogation – Décision à prendre.**
7. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement, pour personnes handicapées, à 6220 FLEURUS, rue Saint-Roch, 37 - Abrogation – Décision à prendre.**
8. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement, pour personnes handicapées, à 6220 FLEURUS, Chaussée de Gilly, 353 - Abrogation – Décision à prendre.**
9. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la circulation à 6223 FLEURUS, Section de WAGNELEE, rue Haute - Abrogation – Décision à prendre.**
10. **PATRIMOINE - Demande d'empiètement, sur un terrain privé de la Ville de Fleurus, sis chaussée de Charleroi 437+, cadastré FLEURUS 1ère Division section C n°291 F - Décision à prendre.**
11. **Règlement, dans le cadre du "Mérite Culturel 2025", qui se déroulera le 12 septembre 2025, au Château de la Paix à Fleurus - Approbation - Décision à prendre.**

12. Enseignement fondamental - Convention d'accompagnement et de suivi entre la Ville de Fleurus et le C.E.C.P. (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces), dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles - Approbation - Décision à prendre.
13. Enseignement fondamental - Règlement d'Ordre Intérieur des établissements communaux de l'enseignement fondamental ordinaire de la Ville de Fleurus - Approbation - Décision à prendre.
14. Enseignement fondamental - Révision du Règlement de travail, pour le personnel Directeur, Enseignant et Assimilé et de ses annexes - Approbation - Décision à prendre.
15. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" - Révision du Règlement de travail, pour le personnel Directeur, Enseignant et Assimilé et de ses annexes - Approbation - Décision à prendre.
16. Centres Récréatifs Aérés - Mise à jour du Règlement d'Ordre Intérieur – Approbation - Décision à prendre.
17. Crèche "Les Petits Bernardins" - Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et le S.I.M.M.A. (Service d'Inclusion Mobile en Milieu d'Accueil) de la Province de Hainaut, dans le cadre du soutien à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap - Approbation - Décision à prendre.
18. Crèche "Les Frimousses" - Mise à jour du Projet d'accueil - Approbation - Décision à prendre.
19. Règlement communal relatif au parc canin, situé à la Plaine des Sports de Fleurus, rue de Fleurjoux, 50 à 6220 Fleurus – Approbation – Décision à prendre.
20. Convention de partenariat entre l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière Sambre & Affluents" et la Ville de Fleurus, pour le Programme d'Actions 2026-2028 - Décision à prendre.
21. SPORTS – Renouvellement de la convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Sport sur Ordonnance", pour l'année 2025 – Approbation - Décision à prendre.
22. C.P.A.S. de Fleurus – Compte de l'exercice 2024 – Approbation – Décision à prendre.
23. C.P.A.S. de Fleurus – Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2025 – Approbation – Décision à prendre.
24. Taxe additionnelle communale à l'Impôt des Personnes Physiques – Exercices 2026 à 2031 – Décision à prendre.
25. Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité – Exercice 2025 – Décision à prendre.
26. Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité – Exercices 2026 à 2031 – Décision à prendre.
27. Règlement-redevance relatif aux Centres Récréatifs Aérés – Décision à prendre.

SÉANCE A HUIS CLOS

28. Personnel communal - Situation du Directeur général - Décision à prendre.
29. Personnel communal – Mise à disposition à l'A.S.B.L. "Récré Seniors", d'un agent communal contractuel - Décision à prendre.

30. Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, à partir du 04 juin 2025, d’une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d’acte.
31. Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, à partir du 13 juin 2025, d’une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d’acte.
32. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d’un mi-temps, du 25 août 2025 au 23 août 2026, à accorder à une institutrice maternelle – Prise d’acte.
33. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Réduction d’attributions, au 01 avril 2025, à raison de 12 P/S, d’une institutrice primaire, désignée à raison de 20 P/S, dans un emploi vacant – Régularisation administrative - Prise d’acte.
34. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Réduction d’attributions, au 01 avril 2025, à raison de 12 P/S, d’une institutrice primaire, dans un emploi temporairement vacant – Régularisation administrative, suite à sa nomination définitive, au 01 avril 2025, à raison de 12 P/S – Prise d’acte.
35. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, justifiées par des raisons de convenances personnelles, à raison d’un mi-temps, du 25 août 2025 au 23 août 2026, à accorder à un instituteur primaire – Décision à prendre.
36. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’un maître de psychomotricité, du 12 juin 2025 au 04 juillet 2025, à raison de 04 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi vacant – Augmentation du cadre en maternel - Décision à prendre.
37. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’une institutrice primaire, à partir du 12 juin 2025, à raison de 08 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
38. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’une institutrice primaire, du 16 juin 2025 au 04 juillet 2025, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
39. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’une institutrice primaire, du 01 avril 2025 au 04 juillet 2025, à raison de 12 P/S, dans un emploi temporairement vacant - Décision à prendre.
40. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’une institutrice maternelle, du 26 mai 2025 au 04 juillet 2025, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant - Augmentation du cadre - Décision à prendre.
41. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’une institutrice primaire, du 26 mai 2025 au 04 juillet 2025, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
42. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’une institutrice maternelle, du 26 mai 2025 au 04 juillet 2025, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant – Augmentation du cadre - Décision à prendre.

43. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 26 mai 2025 au 04 juillet 2025, à raison de 01 P/S, dans un emploi vacant – Augmentation de cadre – Décision à prendre.

FLEURUS, LE 25/06/2025

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Directrice générale f.f.,

Eva MANZELLA



Le Bourgmestre,

Loïc D'HAËYER